



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026-04-047-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION
« ÉMANCIPATION »**

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE procuration à Mme BAULON
Mme BIRLES procuration à Mme LOGEZ
Mme DIOS procuration à Mme CASSAING

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
le 3 avril 2026
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale « Émancipation » composée de 16 membres. Cette commission sera en charge des questions concernant le développement humain, et dans ce cadre de l'éducation, de la culture, de l'enfance, des sports, des loisirs, de la jeunesse, de la petite enfance, de la mémoire et de la laïcité.

A la suite de l'appel à candidatures de M. le Maire, les groupes d'élus représentés au sein du Conseil municipal ont procédé aux propositions suivantes :



TARNOS ENSEMBLE	AGIR POUR TARNOS	TARNOS POUR TOUS
M. Emmanuel SAUBIETTE	Mme Alice CASSAING	Mme Marie-Ange DELAVENNE
Mme ÉLISABETH MOUNIER	Mme Christelle DIOS	
Mme Aurélie ORDUNA		
Mme Nelly PICAT		
Mme Nelly LALANNE		
M. Didier FARGES		
M. Mathis MARQUEZ		
M. Patrick DUPOY		
Mme Lise DANELON		
Mme Asatsuyu LASSALLE		
Mme Kathleen VOLTAS		
M. Renaud BRON		
Mme Marie-France LOGEZ		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21, L 2121-22 et L 2121-29,

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

Considérant la décision des différents groupes qui composent le Conseil municipal de fusionner les candidatures et de composer une liste unique représentative de la composition du Conseil municipal,

Considérant la répartition de chaque groupe d'élus au sein du Conseil municipal,

DELIBERE

DECIDE de créer une commission permanente « Émancipation » composée d'un Président et de 16 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Émancipation » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres M. Emmanuel SAUBIETTE

Mme ÉLISABETH MOUNIER

Mme Aurélie ORDUNA

Mme Nelly PICAT



Mme Nelly LALANNE
M. Didier FARGES
M. Mathis MARQUEZ
M. Patrick DUPOY
Mme Lise DANELON
Mme Asatsuyu LASSALLE
Mme Kathleen VOLTAS
M. Renaud BRON
Mme Marie-France LOGEZ
Mme Alice CASSAING
Mme Christelle DIOS
Mme Marie-Ange DELAVENNE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr